



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.14) Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.7), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (jusqu'au 2.2), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 1.1.14), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.7); Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.2 et à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.4) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 5.4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY (à partir du 0.3), M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.10), Mme Ada LEUCI (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'au 1.1.4) Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT, Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT, Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisé : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 1.1.11), Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4)

Étaient absents : M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Anne VIGNOT, M. Bertrand ASTRIC, M. Philippe COURTOT, Mme Marie-Pascale BRIENTINI, Mme Brigitte ANDREOSSO, Mme Orianne DELAGUE, Mme Martine GIVERNET, Mme Catherine CUINET, M. Hugues TRUDET, Mme Francine MARTIN, Mme Pascale HANUS, Mme Christine BITSCHENE, Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (jusqu'au 1.1.13), E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.6), T. BIZE (à partir du 1.1.12), P. BONNET (à partir du 2.3), P. BONTEMPS (à partir du 1.2.1), G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, P. JEANNIN (jusqu'au 1.1.6), D. POISSENOT, M. VIENET (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), A. VIGNOT, M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.3), O. DELAGUE, M. GIVERNET, F. MARTIN, P. HANUS, N. WEINMAN (à partir du 1.1.5), D. JACQUIN (à partir du 1.1.12), J. BAVEREL

Mandataires : F. BAILLY (jusqu'au 1.1.13), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT (à partir du 1.1.12), L. FAGAUT (à partir du 2.3), A.S. ANDRIANTAVY (à partir du 1.2.1), T. MORTON, M. LOYAT, D. DARD, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.6), C. MICHEL, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), C. CAULET, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), E. PETIT, F. LOPEZ, D. HUOT, P. DUCHEZEAU, J. KRIEGER (à partir du 1.1.5), J.P. MICHAUD (à partir du 1.1.12), P. CHANEY

Délibération n°2014/002540

Rapport n°8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 10 juin 2014 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau nomme Madame Karima ROCHDI comme secrétaire de séance.

Commission n°02 : Mobilités

Marché girouettes à LED : remise de pénalités de retard

A la majorité, 3 abstentions, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'exonération partielle du paiement des pénalités de retard et ramène ces pénalités à la somme de 24 416 €,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à intervenir pour tout acte lié à cette exonération partielle des pénalités de retard et à signer tout acte dans ce cadre.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2014)

Mme Karima ROCHDI et MM. STEPOURJINE, et TAILLARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt déposées en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et la SAIEMB Logement pour un montant total de 3 163 071,95 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Convention relative au groupement de commandes entre la CAGB, certaines Communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures administratives,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Ressources humaines

Renouvellement au poste d'infographiste sein de la Direction Communication (catégorie B)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'infographiste dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Formation - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de passer des marchés pour l'achat de formations,
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à :
 - signer la convention constitutive du groupement de commandes,
 - signer les marchés correspondants.

Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Besançon auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel, autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Opération cœur d'artisan 2014

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'un soutien financier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour son opération « cœur d'artisan » à hauteur de 5 000 € pour l'édition 2014.

Commission n°04 : Développement durable

Festival des Petits Explorateurs 2014 - Demande de subvention de l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement du festival des Petits Explorateurs,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté pour la réalisation de cette opération.

Activités éco-citoyennes 2014 - Demande de subvention de la maison de l'environnement de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du programme d'activités éco-citoyennes ;
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la maison de l'environnement de Franche-Comté pour la réalisation de cette opération.

Campagne AlimenTerre 2014 - Demande de subvention de l'Association RéCiDev

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement de la campagne AlimenTerre 2014,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association RéCiDev pour la réalisation de cette opération.

Exposition « Eco Home » - Attribution de subvention au Musée des Maisons Comtoises de Nancray

Mmes Martine DONEY et Elsa MAILLOT et MM. Pascal CURIE, Christophe LIME et Jean-Yves PRALON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € au Syndicat Mixte du Musée des maisons comtoises permettant l'installation de l'exposition « ECO HOME » du 19 juin au 31 août 2014,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- ces 29 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 164 080 €,
- le rejet d'une demande de subvention,
- les quatre demandes de prolongation du délai de validité de subventions,
- la correction de l'erreur matérielle figurant sur la délibération du 19 décembre 2013 et concernant Monsieur Franco CHIAPPINELLI.

Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil,
- d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Demande de subvention au titre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Sensibilisation des copropriétés aux économies d'énergie

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association CLCV pour son action de sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

CRR - Partenariat 2014 avec l'association Jazz in MARCIAC pour l'organisation de stages de formation à destination des élèves du conservatoire du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association JAZZ in MARCIAC et 2 étudiants du CRR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Jour de Plaisance / Mardis des Rives - Conventions de partenariat avec Solidarité Doubs Handicap et la commune de Grandfontaine

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les conventions à intervenir avec les partenaires accueillant les concerts de l'édition 2014 de « Jour de Plaisance » et/ou des « Mardis des Rives », à savoir Solidarité Doubs Handicap et la commune de Grandfontaine.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 2^{ème} semestre

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement dans le cadre de la deuxième session d'instruction du fonds manifestations 2014, sur l'attribution des subventions réparties selon le tableau en annexe pour un montant total de 16 200 €.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUL. 2014